

Initiatives ministérielles

Justice, ils devraient certainement le faire. Ce serait une décision appropriée.

Si le député me demande de m'engager à obtenir la tenue d'une commission royale d'enquête, il me faudra d'abord voir les résultats de l'étude du ministère de la Justice, et prendre connaissance des recommandations du procureur général.

Le procureur général de l'Ontario souhaite, comme tous les procureurs généraux provinciaux, que le projet de loi soit adopté au plus tard le 23 juillet. Quant à la tenue d'une enquête indépendante, le député devrait faire une recommandation en ce sens au Comité permanent de la justice et du Solliciteur général. En tant que parlementaire, il en a le droit.

Nous avons entendu le député de Moncton, et je sais que mes collègues ministériels s'intéressent à tous les aspects du système judiciaire et à toutes les tentatives afin d'assurer un système équitable pour tout le monde au Canada. À mon avis, ce serait la façon d'y arriver.

Dans l'état actuel des choses, je ne vois pas pourquoi nous ferions obstacle à la tenue de l'étude interne du ministère de la Justice. Je propose que l'on n'interrompe pas cette étude et qu'on cherche à savoir ce que le procureur général de l'Ontario ou qui que ce soit d'autre au Canada a à dire à cet égard. Voyons ce que le Comité permanent de la justice et du Solliciteur général en pense avant d'établir un programme d'action.

C'est très important. Il ne reste plus beaucoup de temps au Parlement, et j'espère que les députés ne feront pas cela, car la mise en oeuvre de ce projet de loi s'en trouverait remise à une date indéfinie. J'espère que nous irons de l'avant et que nous adopterons ce projet de loi.

Le président suppléant (M. Paproski): La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le président suppléant (M. Paproski): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Paproski): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Paproski): À mon avis, les non l'emportent. Je déclare la motion rejetée.

(La motion est rejetée.)

M. Nicholson: Monsieur le Président, compte tenu de l'importance de ce projet de loi pour tous les députés, le pouvoir judiciaire et le Barreau ainsi que pour toutes les personnes qui ont affaire à des procès avec jury au Canada, je sollicite le consentement unanime de la Chambre pour en débattre en troisième lecture.

M. Waddell: Monsieur le Président, j'ai demandé au secrétaire parlementaire de s'engager à poursuivre l'étude en cours, et non seulement celle du ministère de la Justice. J'ai demandé un rapport indépendant qui soit bel et bien accessible et déposé à la Chambre, mais il a refusé, et, à regret, j'ai décidé de ne pas accorder mon consentement.

L'hon. Gilles Loiseau (au nom de la ministre de la Justice) propose: Que le projet de loi soit agréé.

(La motion est adoptée.)

Le président suppléant (M. Paproski): Quand lira-t-on le projet de loi pour la troisième fois?

Des voix: À la prochaine séance de la Chambre.

* * *

• (1050)

LA LOI SUR LES DOUANES

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre passe à l'étude du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes et la Loi sur la taxe d'accise, dont le Comité permanent des finances a fait rapport (avec une proposition d'amendement).

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le président suppléant (M. Paproski): Je dois communiquer à la Chambre une décision au sujet du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes et la Loi sur la taxe d'accise.

Il y a trois motions d'amendement inscrites au *Feuilleton* pour l'étude à l'étape du rapport du projet de loi C-74, Loi modifiant la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes et la Loi sur la taxe d'accise.